

Session 2007

Concours de Recrutement de
Professeurs des Écoles

Epreuve orale d'admission
Entretien professionnel

Sujet n° 19
mardi 26 juin 2007 (matin)

Titre → TICE

- ☞ Vous dégagerez les idées essentielles du document qui vous a été remis et vous les présenterez dans un exposé en construisant une argumentation que vous pourrez illustrer et enrichir par vos connaissances personnelles.
L'exposé sera suivi d'un entretien avec le jury.

Texte 1 : Socle commun, BO n°29 du 20/04/2006.

Texte 2 : « Définition » <http://www2.ac-lyon.fr>

Texte 3 : « Statut de la recherche documentaire et des TIC ».

Groupe Technique associé au Comité de suivi national du Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école, 23 mars 2001.

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.

Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'école. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant de différents champs disciplinaires.

Connaissances

Les élèves doivent maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...)

Ils doivent également savoir :

- que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ;
- que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.

Capacités

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication est développée en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2i :

- s'approprier un environnement informatique de travail ;
- créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Attitudes

Le développement du goût pour la recherche et les échanges d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit d'accompagner d'une attitude responsable – domaine également développé dans la définition du B2i – c'est-à-dire :

- une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ;
- une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.

Socle commun des connaissances – BO n°29 du 20 juillet 2006.

Définition :

« La recherche documentaire constitue l'ensemble des actions, méthodes et procédures ayant pour objet d'extraire d'un ensemble de documents les informations voulues. »

- Le but d'une recherche documentaire est d'apporter une réponse à une question posée. Cette question se doit d'être formulée sous forme de problème afin de mettre l'élève en situation de recherche.
- Formulation par l'enseignant de la question-problème. La question-problème peut provenir d'une préoccupation des enfants mais doit être reformulée par l'enseignant pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus.
- L'enseignant vérifie la disponibilité de l'information. Il faut s'assurer que le niveau de lecture des sources d'information est adapté à l'âge des élèves. Éventuellement, on peut limiter le nombre de sources d'informations.

TICE et recherche documentaire – <http://www2.ac-lyon.fr>

Statut de la recherche documentaire et des TIC dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école

Précisons d'abord les divers sens qu'il est possible de donner à « recherche documentaire »

Premier sens : la recherche de documents

En bibliothèque, en BCD, dans un dictionnaire, une encyclopédie ou sur internet, pour répondre aux questions « productives » de la classe et pour résoudre des problèmes scientifiques qui n'ont pu l'être totalement par la confrontation expérimentale au réel, l'élève doit être capable de :

- Rechercher dans un dictionnaire le mot qui pourra éventuellement lui donner des éléments de réponse ;
- Savoir utiliser un index dans une encyclopédie ;
- Comprendre l'organisation d'une bibliothèque pour en tirer quelques ouvrages accessibles et intéressants ;
- Savoir utiliser le sommaire d'un livre ;
- Formuler une requête efficace dans un moteur de recherches approprié, et savoir distinguer des réponses pouvant présenter un intérêt pour l'investigation en question.

Deuxième sens : recherche sur document (notamment les documents images)

La multiplication des images et des écrans dans le monde actuel provoque des réactions contradictoires, souvent passionnelles, vis-à-vis de leur impact pédagogique. Quels statuts et quelle place donner aux documents par rapport aux confrontations vis-à-vis de phénomènes réels, directement perceptibles par l'élève ? Dans quel type de démarche pédagogique ? Il faut distinguer les documents interprétés explicatifs montrant et donnant du sens, et les documents bruts non interprétés où le travail de recherche de sens est à faire par les élèves (exemple : la radio d'une fracture de la jambe, une séquence non commentée d'une éruption volcanique, ou des images en accéléré du développement d'une plante, de la fleur au fruit...).

À quel moment d'une démarche utiliser un document ?

- A. Pour aider à faire émerger un questionnement, de façon motivante**
 - Exemple : Une séquence ou une image d'actualité (tremblement de terre par exemple).
- B. Pour donner des compléments d'information à faire analyser par les élèves**
 - Exemple : Imagerie médicale du corps humain.
- C. Pour aider à élaborer une synthèse collective, avec reformulation par la classe de ce qui sera noté dans le cahier, à l'issue d'un travail de recherche**
 - Exemple :
 - tous les documentaires explicatifs (nombreux),
 - toutes les séquences en images de synthèse à visées explicatives.
- D. Pour réinvestir les connaissances acquises dans d'autres exemples, ou pour l'évaluation**
 - Exemples : séquences ou images montrant des sources d'énergie autres que celle abordée dans le cours.

Le rôle des TIC

Le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le cadre du Plan peut être précisé dans la même logique : *l'expérimentation directe, réalisée par des élèves, est à la base de la démarche mise en œuvre. Dans cette perspective, l'observation du réel et l'action sur celui-ci ont la priorité sur le recours au virtuel.* Cette considération n'est pas contradictoire avec l'importance du recours aux TIC dans le cadre de la recherche documentaire, que ce soit pour la consultation de documents qui viennent compléter l'observation directe ou de références qui permettent la confrontation des résultats de l'expérience au savoir établi.